



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
CABINET DU PREFET**

N° Spécial

25 octobre 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET du 25 octobre 2022

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/DS/BRE N°2022-893	25.10.2022	Arrêté modificatif accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022.	3

CABINET DU PREFET

**Arrêté modificatif CAB-BRE N°
accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022**

**Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le décret n°87-594 du 22 juillet 1987 modifié, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors-classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral CAB-BRE n° 2022-681 du 9 août 2022 accordant la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2022 ;

Vu la circulaire NORT/INT/00103C du 6 décembre 2006 ;

Vu la demande de la mairie de Bois-Colombes ;

Vu la demande de la mairie de Clichy-la-Garenne ;

Vu la demande de la mairie de Neuilly-sur-Seine ;

Vu la demande EPT Boucle Nord de Seine ;

Vu la demande ETP Grand Paris Seine Ouest ;

Sur proposition de madame la directrice de cabinet,

ARRETE

ARTICLE 1er : l'article 1 de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon argent est modifié et les mentions suivantes sont ajoutées comme suit :

-Monsieur BOULARAS Naïm

Adjoint technique, MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE, demeurant à CLICHY-LA-GARENNE

Monsieur COLLARD Vincent

Adjoint technique principal 2^{ème} classe, MAIRIE DE BOIS-COLOMBES, demeurant à VILLENEUVE-LA-GARENNE

ARTICLE 2 : l'article 2 de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon vermeil est modifié et les mentions suivantes sont ajoutées comme suit :

- Monsieur ACHIGAR Emmanuel

Rédacteur principal 2^{ème} classe, EPT GRAND PARIS SEINE OUEST, demeurant à SEVRE

-Monsieur ARIECH Fawzi

Animateur principal 2^{ème} classe, MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE, demeurant à BOIS-COLOMBES

- Madame BELLAHOUES Chadia

Adjoint administratif principal 2^{ème} classe, MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE, demeurant à CLICHY-LA-GARENNE

- Madame KIMMICH Françoise

Adjoint administratif, EPT GRAND PARIS SEINE OUEST, demeurant à MEUDON-LA-FORET

- Monsieur RAULT Jean-François

Adjoint technique territorial, MAIRIE DE NEUILLY-SUR-SEINE, demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE

- Monsieur SIGOILLOT Yves

Agent de maîtrise principal, EPT BOUCLE NORD DE SEINE, demeurant à CLICHY-LA-GARENNE

- Monsieur YAPI Franck

Animateur principal 2ème classe, MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE, demeurant à BOIS-COLOMBES

ARTICLE 3 : l'article 3 de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon or est modifié et les mentions suivantes sont ajoutées comme suit :

- Madame BUCHER Yvonne

Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE, demeurant à CLICHY-LA-GARENNE

- Madame DEVEAU Nathalie

Attaché hors classe, EPT GRAND PARIS SEINE OUEST, demeurant à BOULOGNE-BILLANCOURT

- Monsieur GUINARD Jean-Michel

Agent de maîtrise principal, EPT GRAND PARIS SEINE OUEST, demeurant à ISSY-LES-MOULINEAUX

- Madame JOSQUIN-SUNE Catherine

Professeur d'enseignement artistique hors classe, MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE demeurant à CLAMART

- Madame LAMBERT Claudine

Adjoint technique principal 2^{ème} classe, MAIRIE DE BOIS-COLOMBES demeurant à PUTEAUX

- Madame PIGAILLEM Maryline

Adjoint administratif principal 1^{ère} classe, MAIRIE DE BOIS-COLOMBES demeurant à ASNIERES-SUR-SEINE

ARTICLE 4: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2/4, boulevard Hautil – 95027 CERGY-PONTOISE Cedex dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5: Monsieur le secrétaire général et madame la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le 25 octobre 2022

Le préfet

Signé

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>